



Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

# LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64 ;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

### ARRETE

ARTICLE 1er : Est inscrit sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé **d'allemand** le maître contractuel dont le nom figure sur la liste ci-après :

## LISTE PRINCIPALE

Mme CAZENEUVE Martina Lycée polyvalent privé La Cadenelle, 134 boulevard des Libérateurs, 13012 Marseille

Marseille

ARTICLE 2 : Le recteur de l'académie de Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;

- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ; - soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.





Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

#### LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

#### ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé **d'anglais** les maîtres contractuels dont les noms figurent sur les listes ciaprès :

### LISTE PRINCIPALE

Mme YOUNES Karine

Lycée général privé Sévigné, 1 avenue Saint Jérôme,

13388 Marseille cedex 13

Mme BACHER Jeanne-Marie Collège privé Saint Paul, 911 rue de la Paix,

42016 Saint-Etienne cedex 1

Lyon

Marseille

ARTICLE 2 : Les recteurs d'académie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

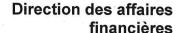
- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;

- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.





Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

## LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

#### ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé **d'économie-gestion** les maîtres contractuels dont les noms figurent sur les listes ci-après :

### LISTE PRINCIPALE

Mme GODILLON Sophie

Lycée polyvalent privé Marguerite Bahuet, 41 bis avenue Michelet

Limoges

Saint Antoine, 19316 Brive-la-Gaillarde

## LISTE COMPLEMENTAIRE

M.CASSIN Benoît

Lycée général et technologique privé Sainte-Marie, 43 rue Saint-

Nantes

Bonaventure, 49307 Cholet cedex

ARTICLE 2 : Les rectrices d'académie sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

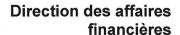
- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;

- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;

soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.





Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

#### LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64 ;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

#### ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé d'éducation physique et sportive les maîtres contractuels dont les noms figurent sur les listes ci-après :

### LISTE PRINCIPALE

Mme DAGORET Nathalie

Lycée général privé Saint-Thomas d'Aquin, 44 rue de Grenelle,

**Paris** 

Orléans-Tours

75007 Paris

## LISTE COMPLEMENTAIRE

Mme RIFFARD GIRET

Sybille

Lycée général technique privé des métiers, Notre-Dame La Riche,

26 rue de la Bourde, 37058 Tours Cedex 1

ARTICLE 2 : Les recteurs d'académie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

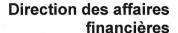
- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;

- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

. Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.





Égalité Fraternité

> Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

## LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

### ARRETE

ARTICLE 1er : Est inscrit sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé d'espagnol le maître contractuel dont le nom figure sur la liste ci-après :

## LISTE PRINCIPALE

Mme MORENO Maria Del Carmen

Lycée général et technologique privé des métiers, Notre Dame de la Riche, 26 rue de la Bourde 37058 Tours cedex 1

Orléans-Tours

ARTICLE 2 : Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation Pour la directrice des affaires financières Pour le sous-directeur de l'enseignement privé La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;

soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;

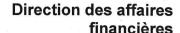
soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

. Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).





Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

### LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64 :

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

#### ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé **d'histoire-géographie** les maîtres contractuels dont les noms figurent sur la liste ci-après :

### LISTE PRINCIPALE

Mme ALTAR Sylvie

Lycée privé général Notre Dame de Bellegarde, 22 avenue Gambetta,

Lyon

**Nantes** 

69250 Neuville-sur-Saône

M.BOUILLE Arnaud

Lycée général et technologique privé d'Avesnières, 51 rue d'Avesnières,

53012 Laval

ARTICLE 2 : Les recteurs d'académie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;

- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;

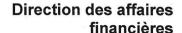
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).





Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

#### LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64 ;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

### ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé de Lettres classiques les maîtres contractuels dont les noms figurent sur les listes ci-après :

### LISTE PRINCIPALE

Mme GALIVEL Valérie

Lycée général et technologique privé Beaupeyrat, 9 ter

Limoges

rue Pétiniaud Beaupeyrat, 87036 Limoges

## LISTE COMPLEMENTAIRE

Mme TAPIA Laurence

Collège privé Saint-Joseph, 18 rue Lemyre de Villiers,

Orléans-Tours

41100 Vendôme

ARTICLE 2 : Les recteurs d'académie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;

- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;

soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.



Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

### LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

#### ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé **de lettres modernes** les maîtres contractuels dont les noms figurent sur les listes ci-après :

### LISTE PRINCIPALE

Mme DELAUTEL Marie

Collège privé Notre-Dame, 45 rue de l'Héritan,

Dijon

71031 Mâcon

Mme CAMPANA SCHNEIDER

Collège privé Institution Saint-Jean, 3 route de Bâle,

Strasbourg

Delphine

68025 Colmar cedex

## LISTE COMPLEMENTAIRE

Mme CROS JOUAN

Lycée général privé Saint-Marc, 10 rue Sainte-Hélène,

Lyon

Stéphanie

69287 Lyon cedex 02

ARTICLE 2 : Les recteurs d'académie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision;
   soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).



Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

## LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

#### ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé **de mathématiques** les maîtres contractuels dont les noms figurent sur les listes ci-après :

### LISTE PRINCIPALE

Mme TIREL Pascale

Collège privé Saint-Jean-Baptiste de la Salle, 84 rue Saint-

Normandie

Gervais, 76000 Rouen

M. MANG Jean-Baptiste

Collège privé Jeanne d'Arc, 397 Promenade Marie Paradis,

Grenoble

74400 Chamonix-Mont-Blanc

### LISTE COMPLEMENTAIRE

Mme LION Isabelle

Lycée technologique privé social et technique Limayrac,

Toulouse

50 rue de Limayrac, 31079 Toulouse cedex 5

ARTICLE 2 : Les recteurs d'académie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

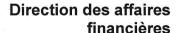
#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;
- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale;
   soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

. Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.





Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

## LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

#### ARRETE

ARTICLE 1er : Est inscrit sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé de philosophie le maître contractuel dont le nom figure sur les listes ci-après :

## LISTE PRINCIPALE

Mme BOVY Claire

Lycée général et technologique privé Saint-Jean et la Croix, 25 rue Antoine Lécuyer, 02105 Saint-Quentin Cedex

**Amiens** 

ARTICLE 2 : Le recteur de l'académie d'Amiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

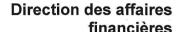
Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

- Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :
- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;
- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.
- Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.
- Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).





Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

#### LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

## ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé **de physique-chimie** les maîtres contractuels dont les noms figurent sur les listes ci-après :

## LISTE PRINCIPALE

M. GAU David

Lycée général et technologique privé Saint-Joseph La Salle,

Toulouse

85 rue de Limayrac, 31079 Toulouse cedex 5

## LISTE COMPLEMENTAIRE

Mme DEBIER Isabelle

Lycée général et technologique privé Saint-Laurent La Paix

Créteil

Notre-Dame, 43 rue Alfred Brébion, 77400 Lagny-sur-Marne

ARTICLE 2 : Les recteurs d'académie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation Pour la directrice des affaires financières Pour le sous-directeur de l'enseignement privé La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

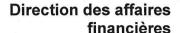
- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;

- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.





Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

## LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

### ARRETE

ARTICLE 1er : Sont inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé de sciences de la vie et de la terre les maîtres contractuels dont les noms figurent sur les listes ci-après :

#### LISTE PRINCIPALE

Mme SEBRIER Marie-Anne Lycée général privé Notre-Dame Saint-Sigisbert,

Nancy-Metz

19 cours Léopold, 54042 Nancy cedex

M. GESLIN Thomas

Collège privé Sainte Croix, 3 rue du Prieuré,

35410 Châteaugiron

Rennes

ARTICLE 2 : Les recteurs d'académie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

## VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

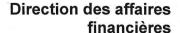
- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision ;

- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.





Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

### LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 914-1 et R. 914-64;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Vu l'avis émis par le groupe compétent de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

#### ARRETE

ARTICLE 1er : Est inscrit sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 2024 pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé **de sciences industrielles de l'ingénieur** le maître contractuel dont le nom figure sur les listes ci-après :

### LISTE PRINCIPALE

M. DEWALEYNE Xavier

Lycée général privé Sacré-Cœur, 86 rue de Courlancy,

Reims

51096 Reims cedex

ARTICLE 2 : Le recteur de l'académie de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juillet 2024

Pour la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation
Pour la directrice des affaires financières
Pour le sous-directeur de l'enseignement privé
La cheffe du bureau des personnels enseignant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Laure GEVERTZ

## VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision

- soit un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale ;

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans condition de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.